



Substrats

L'écotaxe et ses conséquences financières

La Cas (Chambre syndicale des améliorants organiques et supports de culture) précise que l'écotaxe, qui doit entrer en vigueur en octobre et dont on connaît l'essentiel du dispositif, aura de lourdes conséquences pour les produits pondéreux, dont les substrats font partie. Que ce soit pour les terreaux, les amendements ou les paillages, le transport représente « de 15 à 20 % du prix du produit livré chez le distributeur ». L'écotaxe devrait renchérir les produits « de 1 à 1,2 % ». Et, sauf à voir leurs marges disparaître, il est à craindre que les industriels se trouvent contraints de répercuter la hausse en 2014 »...